



Charte de bonne conduite de l'IGF – Saison 2023-2024

En m'inscrivant au club de Floorball IGF (*Isère Grésivaudan Floorball*) pour la saison 2023-2024, je m'engage à respecter les différents points de la charte du club, exposés ci-dessous :

- Je m'engage à régler le tarif de mon adhésion pour pouvoir participer aux entraînements et aux matchs.
- Je m'engage à respecter les autres membres du club : coéquipiers ; entraîneurs ; coachs ; membres du bureau...
- Lors des compétitions, je m'engage à respecter les joueurs adverses, les arbitres et officiels de match.
- Je m'engage dans une catégorie et sur un créneau horaire que je respecte tout au long de l'année (pour des raisons d'organisation, le changement de créneau ne pourra se faire que sur demande spécifique justifiée et au cas par cas).
- Je m'engage à respecter les locaux et le matériel (matériels du club, gymnases, vestiaires...).
- Je m'engage dans la vie du club en participant aux tâches collectives :
 - Montage et démontage du rink, rangement du matériel
 - Participation aux événements organisés par le club : buvette, installations...
 - Participation aux déplacements des Jeunes lors des matchs extérieurs.
- Je m'engage à toujours donner une image positive du club par mon comportement.
- Pour les parents de joueurs mineurs : je m'engage à ce que mon enfant dispose de ces lunettes à chaque entraînement et à chaque match (les entraîneurs auront la charge de veiller à ce que celles-ci soient bien utilisées).
- En cas de faute sanctionnée par un carton rouge, je m'engage à rembourser au club le montant facturé par la Commission de Discipline de la Fédération Française.

Le non-respect de cette charte peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive du club, décidée par le conseil d'administration du club